

**ABONNEMENT.**

**Saumur :**

Un an . . . . . 30 fr.  
Six mois . . . . . 16  
Trois mois . . . . . 8

**Poste :**

Un an . . . . . 35 fr.  
Six mois . . . . . 18  
Trois mois . . . . . 10

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

On s'abonne :  
A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;  
A PARIS,  
Chez MM. RICHARD et C<sup>ie</sup>,  
Passage des Princes.

**INSERTIONS.**  
Annonces, la ligne . . . 20 c.  
Réclames, — . . . . . 30  
Faits divers, — . . . . . 75

**RÉSERVES SONT FAITES**  
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ;  
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :  
A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;  
A PARIS,  
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C<sup>ie</sup>,  
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,  
15 Juillet 1875.

**Chronique générale.**

L'Assemblée nationale a invalidé l'élection de M. de Bourgoing par 330 voix contre 310.

M. le ministre de l'intérieur a déclaré, au courant de la séance de mardi, que le gouvernement n'exercera aucune persécution illégale, mais qu'il ne tolérera pas les menées des factieux de quelque côté qu'elles viennent.

M. Duval défend le comité de l'appel au peuple.

M. Rouher demande la convocation des électeurs de la Nièvre dans un délai de vingt jours.

M. Buffet rappelle que la loi, supprimant les élections partielles, ne permet pas cette convocation.

M. Rouher commence à discuter le rapport Savary, relativement à l'affaire du comité de l'appel au peuple.

D'après nos renseignements, dit le Temps, M. Dufaure aurait donné à l'un des députés les plus influents du centre gauche l'assurance formelle qu'il s'opposerait à toute idée de faire de l'adoption du scrutin d'arrondissement une question de cabinet. Il soutiendrait très-énergiquement pour son compte ce mode de scrutin, mais sans y engager sa responsabilité propre. D'où l'on peut conclure que M. Dufaure n'aura pas d'objection de principe contre toute proposition de reconstituer le cabinet, au cas où M. Buffet se retirerait.

Les renseignements du Temps demandent confirmation.

M. Batbie a eu, il y a quelque temps, plusieurs entretiens avec MM. d'Harcourt et le duc Decazes ; ils se sont entretenus de la possibilité d'une crise ministérielle.

Il ressort, dit-on, de ces conversations, que M. Dufaure succéderait dans la vice-présidence du conseil à M. Buffet, s'il s'obstinait à se retirer.

Le portefeuille de l'intérieur serait donné à un membre du centre droit constitutionnel, et le représentant de la droite modérée, M. de Meaux, serait remplacé au portefeuille du commerce par M. Bérenger.

Les gauches s'impatientent d'entendre MM. Desjardins et Dufaure, ainsi que tout l'entourage de M. Buffet, répéter que ce dernier se retirera si on ne lui accorde pas le scrutin d'arrondissement. Cette campagne est faite pour exercer une pression sur les groupes timides ou incertains.

La gauche compte toujours sur le succès du scrutin de liste et ne reculera pas devant les menaces de retraite du vice-président du conseil ; au contraire.

D'après d'autres renseignements, on assure que M. Dufaure fait cause commune avec M. Buffet, espérant par là rallier quelques membres hésitants du centre gauche au scrutin d'arrondissement.

Avant son départ, le duc Decazes s'est longuement entretenu avec le maréchal de l'éventualité d'une crise ministérielle. M. le duc Decazes serait, dit-on, d'avis que M. Buffet, en cas de démission, fût remplacé à la vice-présidence du conseil.

Le maréchal cependant ne tiendrait pas à se séparer de M. Buffet, et on croit qu'après avoir donné sa démission, M. Buffet serait prié par le maréchal de la retirer.

Il paraît que la question de la dissolution va revenir sur l'eau ; on dit que la semaine ne se passera pas sans qu'une proposition de prorogation de la Chambre ne soit déposée ; les gauches seraient d'avis de répondre au dépôt de ce projet de vacances en provoquant la fixation de la date de la dissolution ; inutile d'ajouter que ce sera de la part des républicains une vaine manifestation destinée à satisfaire les impatients du dehors, mais dont on n'attend aucun résultat pratique. C'est ce qu'avouent d'ailleurs les correspondances des feuilles républicaines de province.

Le correspondant d'un journal républicain de Marseille constate qu'en ce qui touche la dissolution « les gauches sont trop engagées pour reculer, » mais qu'elles n'ont aucun espoir à cause de l'attitude du groupe Lavergne. « L'embarras des gauches à choisir des dates, ajoute le correspondant, montrent qu'elles sentent sur ce terrain la majorité leur échapper. »

Sur la proposition du général Vinoy, grand chancelier de l'Ordre, le maréchal de Mac-Mahon vient de rendre un décret prononçant la radiation des contrôles de la Légion-d'Honneur de Tronsin, dit du Mersan, qui, après avoir été le secrétaire de M. Thiers et son émissaire auprès des chefs de la Commune, en 1871, est actuellement dans une maison de détention, en compagnie d'Hugelmann, un autre familier de l'expédition.

Ce sont deux journaux républicains, le Siècle et l'Événement, qui se sont chargés de nous faire connaître la mesure prise à l'égard de Tronsin du Mersan. C'est un bien vilain tour que ces deux feuilles ont joué à M. Thiers, en rappelant l'attention publique sur ces deux personnages qui ont partagé sa confiance avec le fidèle Barthélemy Saint-Hilaire.

Le Courrier de l'Aisne contient une note assez singulière :

« Nous avons annoncé, dit-il, que le conseil municipal de la Fère a voté la somme nécessaire à l'achat d'un buste de la République, qui devra être placé dans la salle des délibérations de la maison commune. »

Il paraît que cette décision n'a pu jusqu'à présent recevoir son exécution, les statuaires, à Paris, ayant déclaré que défense leur était faite de vendre des bustes de la République. »

Cela n'a rien de bien chagrinant, mais si c'est vrai, c'est drôle.

**LA LOI DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**

PAR M. LOUIS VEUILLOT.

Lundi 12 juillet, fête de saint Jean Gualbert, abbé, a été votée la loi de l'enseignement supérieur,

à la majorité de cinquante voix. A présent la cause de la liberté est gagnée et celle du monopole perdue. Nous pouvons chanter *Nunc dimittis*. Après une attente de 37 ans, plus d'une fois presque découragés, il nous est donné de voir ce que nous avons toujours dit être le moyen humain le plus assuré de la résurrection et du salut. Par la liberté de l'enseignement, le christianisme rentre dans la vie politique et recommence d'être une institution sociale active.

Tout n'est pas fait, et l'on peut dire que tout reste à gagner ; mais tout peut l'être, et nous osons affirmer que tout le sera. Le principe est acquis, conquis, proclamé, reconnu. Il faudra des combats, des sacrifices, une longue patience, comme il en a déjà tant fallu. Les efforts et les sacrifices seront faits, la patience sera fournie. On y est préparé, et Dieu enverra des secours inattendus. Ce qui n'a pas manqué dans le passé ne manquera pas dans l'avenir. De puissantes universités catholiques surgiront de nos bouleversements et floriront au milieu de nos tempêtes. Dans ces écoles où Dieu élèvera des hommes pour lui et pour la France, dans ces écoles où l'on connaîtra le vrai, où l'on croira le bien, où l'on aimera le beau, se feront des hommes, c'est-à-dire des chrétiens et des Français. A présent il y a quelque chose dans l'avenir : on aperçoit le germe d'une unité française renouvelée. Qu'avait de plus que nous la vieille France ? Un seul Dieu et un seul chef, un seul cœur et une seule tête.

Sans doute, nous en sommes loin ! Il y aura bientôt cinquante ans, lorsque le nom, insignifiant alors, de la liberté d'enseignement fut introduit dans la charte de 1830, on ne sait par qui et dans quelle vue, nous étions plus loin encore. La fièvre révolutionnaire était dans sa vigueur et dans ses illusions, quelques-unes généreuses, tombées aujourd'hui ou dans l'atonie ou dans la démence, et si un homme osait parler de l'existence, de la force et du droit non pas de l'Église, mais du christianisme, il paraissait insensé. Qui eût prévu les colères religieuses, les pèlerinages, une église votive du Sacré-Cœur déclarée d'utilité publique à la demande de l'archevêque de Paris ? Lorsque, quelques années après la révolution de Juillet, les catholiques demandèrent la liberté de l'enseignement, la presse libérale répondit : On ne vous doit que l'expulsion ! Et cette réponse semblait à peine trop fière. Vers la fin du règne de Louis-Philippe, M. Thiers fit voter l'expulsion des jésuites, et à la veille des banquets, Louis-Philippe, interrogé sur la liberté d'enseignement, depuis longtemps amenée à la barre de ses deux Chambres, disait encore : « Jamais ! » Il fut chassé le lendemain par les docteurs et les nourrissons de l'Université ; et le surlendemain, M. Thiers lui-même, se laissant de bonne grâce contredire par la sagesse inopinée des événements, introduisit les congrégations enseignantes, jésuites compris, dans la première loi de liberté. M. Thiers a la bonne part de paternité dans ces collèges de jésuites qui sont la grande horreur de la révolution, mais qui déjà, en 1870, avaient élevé des centaines de nobles martyrs de la France. Que voulez-vous ? Cela est ainsi ! La France ne peut se passer de Dieu, et Dieu, grâce lui en soient éternellement rendues, ne veut pas se passer de la France.

Sous Napoléon III, il fallut, pendant la seconde moitié du règne, lutter contre une recrudescence universitaire. La liberté eut à dévorer la redoutable faveur de M. Duruy, qui s'était emparé de l'esprit de ce Nabuchodonosor. M. Duruy multiplia ses entreprises et ses embûches et tomba, précédant de peu la chute à jamais sinistre de son maître. L'ouragan emporta le trône, l'armée, les Chambres, hélas ! l'honneur militaire ! Il emporta la richesse, il faillit emporter la France, il parut emporter le bon sens. Que de tombes il fallut à la justice de

Dieu pour rompre ce horrible et irrésistible torrent ! Il passa enfin, laissant d'innombrables ruines ; mais parmi les mares de sang au milieu desquelles fumaient les incendies, la croix était debout et le courage n'avait pas faibli dans les cœurs chrétiens. Là, ni la guerre, ni la foudre, ni la peur, ni la honte n'avaient rien entamé. Partout on avait fait son devoir, partout on voulait continuer de le faire, partout l'espérance priait et vivait. Dieu connaît des choses que les journaux n'avaient pas, il accueille des vœux qu'ils s'étonnent d'entendre former. Que de projets et d'entreprises combinés savamment par la sagesse humaine ont misérablement échoué ! Que d'aspirations chrétiennes ont réussi ! Et enfin, voici la liberté d'enseignement, un mois après le jour du Sacré-Cœur.

Il n'a fallu attendre que quarante-cinq ans !

Il est vrai, c'est peu de chose en apparence, ce que l'on nous donne. Un champ étroit, mal comode, rocailleux, entouré de haies difficiles, et autour de ces haies des ennemis disposés à nous fusiller lorsque nous ensemencerons. Nous entreprenons cependant et nous travaillerons, et avant peu ceux qui sont là pour nous empêcher viendront se joindre à nous. Nous saurons bien de quelque façon les employer à défricher le champ, à enlever les pierres, à donner des semences, à élever des édifices. Les uns nous aideront par l'émulation et l'exemple ; les autres viendront à nous de bonne volonté, et ceux-là ne seront pas les moins nombreux. On finira par comprendre qu'il faut fonder quelque chose et porter le remède où est le mal. Tout le monde n'est pas sourd et ne hait pas irrémédiablement le bien. S'il faut lutter autrement encore, nous lutterons. Ce que l'on a conquis en quarante-cinq ans ne se perd pas en un jour. De nouvelles rencontres feront de nouveaux soldats. Dans pareille guerre on fait des prisonniers qui veulent embrasser le drapeau.

Enfin Dieu est avec nous et nous avons l'espérance.

Après 1830, les catholiques avaient à soutenir de grandes causes qui paraissaient difficiles, pour ne pas dire perdues, et desquelles, assurément, nous pensions ne pas voir le triomphe : 1° Le retour des églises de France à la liturgie romaine ; il est opéré complètement ; dom Guéranger en a joui longtemps avant de mourir. 2° La liberté des ordres religieux : c'est fait, et le P. Lacordaire a été même académicien, ce qui n'indique point la renaissance de la barbarie, ni, autant qu'on le dit, la répugnance de « l'esprit moderne. » 3° La liberté de l'enseignement congréganiste, primaire et secondaire : c'est fait ; les congrégations ont des écoles et des collèges assez bien entretenus par le choix spontané des familles. 4° La ruine de la séparation gallicane : c'est fait, d'un commun consentement. Nous avons vu très-tranquillement, à tout prendre, le Syllabus et le Concile, dont personne n'est mort ni ne mourra, et qui ne sont, pour ceux qui n'en veulent pas, que des choses spirituelles qu'ils ne comprennent pas et qu'ils finiront par embrasser volontiers. 5° L'enseignement supérieur, chose inespérée, il y a quelques années, et qui excitait beaucoup la passion universitaire, mais, du reste, chose mûre dans l'opinion. La chose est faite et les fureurs se calmeront. Il faut que l'Université se transforme, qu'elle travaille beaucoup, peut-être qu'elle prie un peu, et, dans tous les cas, qu'elle soit moins incrédule et avec plus de mesure. La liberté de l'enseignement est nécessairement assainissante. Si l'Université ne veut pas se transformer, notre avis est qu'elle mourra, et que l'État lui-même lui administrera la potion mortelle. Dans ce cas, elle l'aura bien voulu.

Ainsi Dieu a manœuvré, et il a mené l'aveugle

monde durant ces quarante-cinq années, pleines de révolutions et de morts. Espérons.  
Rendons un juste hommage à Mgr l'évêque d'Orléans, et à MM. Chesnelong et Lucien Brun, qui ont été les héros de cette dernière campagne.  
LOUIS VEUILLON.

## Nouvelles militaires.

M. le général du Barail, commandant en chef du 9<sup>e</sup> corps d'armée, a commencé, lundi, les opérations d'inspection générale de la section de cavalerie de l'École de Saint-Cyr.

M. le ministre de la guerre a fait prochainement distribuer dans toute l'armée, jusqu'au simple soldat, des cartes de France si utiles aux manœuvres militaires. La vulgarisation de ces cartes, dont les conséquences seront plus tard d'une grande importance, est hautement approuvée par toutes les sommités de l'armée.

En rendant un juste hommage à l'admirable dévouement que nos braves soldats ont montré, au courage qu'ils ont déployé en combattant l'inondation à Toulouse, nous avons déjà parlé des actes de probité et de désintéressement qui, en grand nombre, ont encore augmenté le caractère généreux et élevé de leur conduite. M. le général de Salignac-Fénelon vient de les signaler aux troupes du 15<sup>e</sup> corps qu'il commande par un ordre que le *Journal de Toulouse* résume ainsi :

« Pendant les travaux de sauvetage dans les quartiers inondés, le maréchal des logis Varseille, du 18<sup>e</sup> d'artillerie, a trouvé une somme de 45,000 fr., qu'il a restituée à son propriétaire; le canonnier Changeat, du même régiment, une somme de 2,456 fr. qu'il a déposée entre les mains de l'officier de service. Le maréchal de logis Ganver, du 23<sup>e</sup> d'artillerie, a recueilli une certaine somme dans les décombres et l'a versée au bureau de la place.

« Les nommés Cavalier et Sacaro, du même corps, ont trouvé dans un secrétaire une somme de 6,000 fr., qu'ils ont remise à la supérieure de l'hôpital de la Grave. Les hommes qui composaient le détachement commandé par le capitaine Pelleng, du 59<sup>e</sup> de ligne, le 27 juin, entre autres le caporal Bois et le nommé Golfier, ont recueilli des valeurs et des objets dont l'estimation se monte à plus de 20,000 fr. et les ont consignés entre les mains de la supérieure de Notre-Dame.

« Le nommé Perraud, sapeur au 29<sup>e</sup> bataillon de chasseurs à pied, a refusé une montre et une chaîne en or que lui offrait un officier en retraite dont il avait sauvé la fille.

« Le détachement du 143<sup>e</sup> de ligne se trouvant à Castelsarrasin sous les ordres de M. le colonel Collain, a abandonné, au profit des inondés, la somme de 500 fr. que la municipalité de cette ville lui offrait.

« Les engagés conditionnels du 143<sup>e</sup> de ligne ont versé entre les mains de M. le maire de Toulouse une somme de 150 fr. pour les inondés.

« M. le général de Salignac-Fénelon, commandant le 17<sup>e</sup> corps d'armée, a porté ces actes de probité et de désintéressement à la connaissance des troupes sous ses ordres, en adressant à leurs auteurs les éloges qu'ils méritent et les témoignages de sa satisfaction. »

On est fier de reproduire et de signaler de tels actes, qui honorent à un si haut degré notre armée.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

SOUSCRIPTIONS AU PROFIT DES INONDÉS REÇUES AU BUREAU DE L'ECHO SAUMUROIS.

M. Taillebouis-David	40 fr.
M <sup>me</sup> Guillon	80 »
M. Jagot aimé	5 »
M <sup>me</sup> Jagot	5 »
M <sup>me</sup> Julienne Besnard	50 »
M. Costeau, couvreur	5 »
M <sup>me</sup> E. G.	4 »
Anonyme	50 »
Total	407 fr.

Nous avons versé à la Recette particulière de Saur la somme de onze cent soixante-seize francs soixante-quinze centimes, montant des souscriptions recueillies dans le bureau de l'Echo Saumurois en faveur des inondés.

Cinquième liste des souscriptions, tant versées au secrétariat de la Mairie que recueillies à domicile, en faveur des victimes des inondations à Midi.

MM.  
Renoult, cafetier, 1 f.; la société de l'Union de Saint-Lambert, 20 f.; Milsonneau, propriétaire, rue Royale, 5 f.; Faulcon, 10 f.; Mme veuve Ricordeau, 5 f.; quatre anonymes, 8 f. 50 c.; Léon Moricet, 25 f.; Dexpert, 1 f.; Picherit, 50 c.; Richard, 50 c.; neuf anonymes, 9 f. 40 c.; Proust dit Guizot, 2 f.; Mlle Grolleau, 50 c.; Grellet, horloger, 2 f.; Mme Bourgandry et ses ouvrières, 1 f. 50 c.; Keller, tailleur, 1 f.; Luard, chapelier, 1 f.; Merceau, maître d'hôtel, 5 f.; Barbin-Moricet, 20 f.; Gazeau, 1 f.; Maillard, 1 f.; Jolly, Auguste, 1 f.; Landreau, 1 f.; Pichard, 1 f.; Druault, 1 f.; Mlle Bourgery, 2 f.; Darnault, 50 c.; Daguin, directeur de l'Abattoir, 3 f.; Baudu, 1 f.; Mme veuve Juteau, 1 f.; Mathieu Dilger, propriétaire, 5 f.; Maingot, aubergiste, 2 f.; Pallu, boucher, 5 f.; Plou, 1 f.

Leballeur, 50 c.; Brillatz, pharmacien, 5 f.; Cahouet, propriétaire, 5 f.; Delaunay, débitant, 1 f.; Marchand, passementier, 1 f.; dix anonymes, 9 f. 20 c.; onze anonymes, 11 f. 65 c.; Duval, 50 c.; Mme Boret, 4 f. 50 c.; Mlle Anaïs Couvrier, 50 c.; Jolly-Lambault, 5 f.; Rousse, 50 c.; Benoit, propriétaire, 5 f.; Vigoul, revendeur, 4 f.; onze anonymes, 5 f. 95 c.; Lanneau, 1 f.; Humeau, propriétaire, 10 f.; Boisseau, limonadier, 2 f.; Mme veuve Girault-Humeau, 5 f.; Mme veuve Richard, 5 f.; Mme veuve Drouard, 5 f.; le curé de la Visitation, 5 f.; Demion, 25 c.; Jublin, 1 f.; Mme veuve Ploquin, 1 f.; Pasquier, 50 c.; Anerit-Cretier, 50 c.; Briandeau, 1 f.; Davin, 50 c.; Rabouin, 50 c.; les sœurs des Ponts, 3 f.; dix anonymes, 10 f. 90 c.; Bourelle, 2 f.; Pilleau, 5 c.

Hafert, Henri, 1 fr.; Bauge, 5 f.; Massacris, 50 c.; Vrain, 1 f.; Moneste, 1 f.; quatorze anonymes, 6 f. 95 c.; Rouillier, 1 f.; Mme veuve Boite, 3 f.; Placé, 50 c.; Péan, 1 f.; dix anonymes, 6 f. 85 c.; Lelièvre, 3 f.; Lepeltier, 50 c.; Leddet, 10 f.; un anonyme, 5 f.; deux anonymes, 3 f.; Mme Thilloine-Bibard, 1 f.; Mme veuve Léger, 50 c.; Morin-Moreau, 50 c.; Mouillère, 50 c.; Reneau, Pierre, 1 f.; Péan, 1 f.; Yvon, 5 f.; Laroche, 40 f.; Moussard, 5 f.; Rottier, 5 f.; Bourgerie, 5 f.; Granry, 1 f.; Martin, 1 f.; Chenon, 5 f.; Groleau, 1 f. 50 c.; six anonymes, 4 f. 25 c.; Darnault, 3 f.; Mazé, 1 f.

Robert, 2 f.; Chenevrault, 1 f.; la famille Beigné, 8 f.; Deschamps père, 10 f.; Trochu, 5 f.; Gasnier, 50 c.; Raveau, 50 c.; Gaudry, 50 c.; Carlinet, 1 f.; Bérangé, 5 f.; Mme veuve Amireau, 2 f.; trois anonymes, 4 f.; un anonyme, 5 f.; Mollet, 5 f.; Coutant-Simon, 4 f.; Chasseloup, 5 f.; trois anonymes, 4 f. 10 c.; Sechet, 50 c.; trois anonymes, 3 f. 50 c.; Bezou, 5 f.; Mme Deschamps jeune, 2 f.; Clément, 50 c.; Mlle Revêche, 1 f.; Mme Vallet, 2 f.; Mme veuve Deschamps, 2 f.; deux anonymes, 85 c.; Bouvet-Bairan, 1 f.; Alleaume, 3 f.; anonyme, 1 f.; anonyme, 10 f.; Gerbeau, 1 f.; Chenevreau-Achard, 35 c.; Mlle Armentotte, 50 c.; Oction, 2 f.

Mme veuve Valet, 50 c.; Gallet, 3 f.; Mme Lorrain, 2 f.; Vallet, Auguste, 1 f.; Plet, 5 f.; Guillion, 1 f.; Mme Rebeilleau, 2 f.; Mme Moreau, 1 f.; Mme veuve Clin, 1 f.; Mme veuve Prêtre, 2 f.; Bourdon fils, négociant, 5 f.; cinq anonymes, 3 f. 25 c.; cinq anonymes, 3 f. 10 c.; Cognard et Richard, 15 f.; Mme Niverlet, 5 f.; un anonyme, 2 f.; Rottier, 30 f.; Mme Latreau, 20 f.; Bonnemère, 10 f.; Jules Bonnemère, 10 f.; Mme Huln, 20 f.; Rocher, 5 f.; anonyme, 1 f.; Mme veuve Leroux, 100 f.; Alfred Guérin, 40 f.; anonyme, 10 f.; anonyme, 1 f. 50 c.; anonyme, 10 f.; Mme Moreau, 1 f.; David, 3 f.; Mme Aimée Besson, 1 f.; Mme Poisson, 50 c.; Mlle Geniffeau, 1 f.; Pineau-Moricet, 5 f.

Desvignes, 2 f.; Guimard, 3 f.; Costeau, 1 f.; Constant, liquoriste, 2 f.; Terrien, 5 f.; Julienne, 2 f.; Cayré, 2 f.; Mazoye fils, 1 f.; Tenneguain, 2 f.; Pivron, 50 c.; Léon Mayaud, 100 f.; Pinot, 1 f.; Latreille, 1 f.; Latreille, 5 f.; Tremot-Chailou, 3 f.; Vallet, 1 f.; Boret, 6 f.; Deschamps, 1 f.; Gay, 1 f.; Mlle Rousse, 5 f.; Pasquier, 1 f.; Volant, 2 f.; Moreau, 1 f. 75 c.; Chartrain, 2 f.; Guinebert, 1 f.; Allaume, 1 f.; atelier Chateaubrun, 50 c.; Petit, 1 f.; Tessier, 50 c.; Dufresne, 2 f.; Touchais, 1 f.; Huet, 2 f.; Charron, 1 f.; Corbiveau, 1 f.

Lequipé, 1 f.; Passerat, 1 f.; Albert Mayaud, 100 f.; Lebreccq, 50 f.; Beauchêne, 1 f.; Vata, 1 f.; Hublot, 2 f.; Courtois-Jagot, 5 f.; Petit, 5 f.; Cassin, 1 f.; Durand, 1 f.; Briard, 1 f.; Baudoin et sa belle-mère, 8 f.; Voisine, 2 f.; Pie, 10 f.; Rousselle, 1 f. 50 c.; Chedeveigne, 1 f.; Moreau, 1 f.; Hatin, 5 f.; Piéron, 5 f.; Gouby et fils, 1 f.; Micouleau, 8 f.; Gautier, sabotier, 1 f.; Mauret, 1 f.; Bonet, 1 f.; Sarget, 5 f.; Fazy, 1 f.; Rivaud, 1 f.; Lassale, 1 f.; Lepron, 2 f.; veuve Robin, 5 f.; Robert, cafetier, 3 f.; Bordière, aubergiste, 1 f.; Carrichou, 5 f.; Brossay, 5 f.; Tessier, boucher, 1 f.; anonyme, 1 f.; Pineau-Gardon, 5 f.; souscription de divers, 70 f. 40 c. — Total, 1,296 fr. 25 c.

## VOTE DE NOS DÉPUTÉS.

Sur l'ensemble de la loi sur l'enseignement supérieur (l'enseignement supérieur est libre), adopté par 346 voix contre 266 :

Ont voté pour : MM. Chatelin, vicomte de Cumont, Delavau, comte de Civrac, Joubert, de la Bouillierie, comte de Maillé.

A voté contre : M. Maillé.  
N'ont pas voté : MM. Mayaud, Max Richard et Montrieux.

La distribution des prix aux élèves de l'Institution Saint-Louis aura lieu le mardi 3 août, sous la présidence de M<sup>r</sup> Freppel, évêque d'Angers.

## MUSIQUE MUNICIPALE DE SAUMUR.

Dimanche 18 juillet 1875.

A 8 HEURES 1/2 DU SOIR, SQUARE DU THÉÂTRE.

### Programme.

1. La Druidesse, marche..... GUILBERT.
2. Un Jour de bataille, symphonie militaire..... ZIÉGLER.
3. Le Vin d'Anjou, pas redoublé..... FAVRE-DANNE.
4. La Griffierie, polka..... FAVRE-DANNE.
5. La Grotte des Fées, fantaisie..... LAVILLEDIEU.
6. Jemmapes, marche..... RYEMBAULT.

## CONCOURS

DU COMICE AGRICOLE DE L'ARRONDISSEMENT DE SAUMUR.

Dimanche dernier, le bourg d'Allonnes était en fête: c'était le jour de la Saint-Doucelin, patron de la contrée, contemporain des saint Martin, des saint Hilaire, et protecteur contre une des maladies les plus terribles qui affligent l'espèce humaine. Mais nous ne voulons point disserter à ce sujet; contentons-nous de remercier tout particulièrement le patron de la paroisse qui a ramené parmi nous, avec son anniversaire, le beau temps et l'espoir des agriculteurs. Ces derniers étaient du reste les héros de la fête; c'était pour couronner leurs efforts que les habitants d'Allonnes avaient pavisé leurs demeures et avaient appelé dans leur longue avenue et leur champ de foire les étrangers et les voisins de leur commune. La municipalité s'était associée à ce sentiment général et avait mandé M. Vincent, artificier d'Angers, pour terminer dignement les réjouissances de la journée.

Le Comice agricole de l'arrondissement de Saumur avait choisi le même jour et convié tous les agriculteurs pour primer les produits les plus remarquables.

Deux cents animaux de l'espèce chevaline et bovine étaient réunis sous les ombrages du champ de foire. Cette branche de l'agriculture a fait de tels progrès dans notre pays, que tous les sujets étaient remarquablement beaux et bien faits pour mettre dans l'embarras les commissaires chargés de désigner les lauréats. La commission du Comice doit être fière de ce résultat, fruit de longues années d'études et de conseils persévérants sur le choix des étalons et les soins à donner aux jeunes animaux. Les races ovines et porcines n'ont pas figuré dans ce concours pour moins de 120 têtes. C'est donc un des plus beaux concours qui aient été tenus dans notre arrondissement.

Voici les noms de chacun des lauréats; nous sommes heureux de les faire connaître pour exciter l'émulation entre tous les agriculteurs qui voudront donner un nouvel essor à l'élevage dans notre contrée, si riche en pâturages de toutes sortes, et pour rendre un hommage public au mérite de ceux qui se sont distingués entre tous leurs collègues.

### ESPECHE CHEVALINE.

Primes aux juments poulinières suivies d'un poulain.

- 1<sup>re</sup> Prime, Richard, Louis, de Vihiers.
- 2<sup>e</sup> — Dabeuillé, de Souzay.
- 3<sup>e</sup> — David, Louis, de Vivy.
- 4<sup>e</sup> — Batté, de Saint-Lambert-des-Levées.
- 5<sup>e</sup> — Vaucelle, de la Ronde (Vivy).

Primes aux poulains et pouliches d'un an.

- 1<sup>re</sup> Prime, Robert, de la Ronde (Vivy).
- 2<sup>e</sup> — Russon, de Vivy.
- 3<sup>e</sup> — Richard, Louis, de Vihiers.
- 4<sup>e</sup> — Fremont, d'Allonnes.
- 5<sup>e</sup> — Dabeuillé, de Souzay.

Primes aux poulains et pouliches de deux ans.

- 1<sup>re</sup> Prime, Oger, de Rou-Marson.
- 2<sup>e</sup> — Besnier, de la Croix-Verte (Saumur).
- 3<sup>e</sup> — Richard, de Montilliers.
- 4<sup>e</sup> — Bouché, de Varennes.
- 5<sup>e</sup> — Joulain, de Varennes.

### ESPECHE BOVINE.

Primes aux taureaux reproducteurs de la race Durham pure et croisée.

- 1<sup>re</sup> Prime au Durham pur: Ribot, de Varennes.
- 1<sup>re</sup> Prime à la race croisée: Richard, de Montilliers.
- 2<sup>e</sup> — Lenain, d'Allonnes.
- 3<sup>e</sup> — Hersard, d'Allonnes.
- 4<sup>e</sup> — Quelin, Jean, de Brain.

Primes aux vaches laitières de trois ans et au-dessus.

- 1<sup>re</sup> prime, Ribot, de Varennes.
- 2<sup>e</sup> — Russon, de Vivy.
- 3<sup>e</sup> — Bizouillier, de Brain.
- 4<sup>e</sup> — Henault, d'Allonnes.
- 5<sup>e</sup> — Beauvils, de Varennes.

Primes aux génisses de toutes races, âgées de dix-huit mois au moins, et n'ayant pas encore eu de veau.

- 1<sup>re</sup> prime, Audineau, François, d'Allonnes.
- 2<sup>e</sup> — Pottier, Urbain, d'Allonnes.
- 3<sup>e</sup> — De Marconay, de Brain.
- 4<sup>e</sup> — Xaintes, d'Allonnes.

### ESPECHE PORCINE.

Primes aux verrats de toutes races, âgés de six mois au moins.

Prix unique, Besnard-Chassier, d'Allonnes.

Primes aux truies de toutes races, âgées de six mois au moins.

- 1<sup>re</sup> prime, Ory, Joseph, d'Allonnes.
- 2<sup>e</sup> — Siroteau, de Brain.
- 3<sup>e</sup> — Machet, de Brain.

### ESPECHE OVINE.

Prime au plus beau lot de brebis.

Epagneul, Louis, d'Allonnes.

Après la distribution des prix, la commission du Comice, qui avait fait venir une faucheuse Wood, s'est empressée de la faire fonctionner sous les regards d'un public nombreux et très-désireux de constater le travail de ce nouvel appareil.

L'expérience a eu lieu dans une pièce de luzerne appartenant à M. Nau-Maupassant. La luzerne était couchée, le champ renfermait de nombreuses taupinières; les conditions étaient donc défavorables. Quoiqu'il en soit, le résultat a été très-satisfaisant; des faucheuses émrites, qui suivaient avec une vive attention le travail, se sont plu à en reconnaître sa parfaite et rapide exécution. Ce n'était pas la première épreuve de cette année. Déjà, huit jours auparavant, le 4 juillet, dans la commune de Concousson, le Comice avait fait de premiers essais de différents systèmes de moissonneuses. La commission avait appelé les agriculteurs du pays et les avait faits juges des avantages de ces instruments, devenus aujourd'hui indispensables pour la grande et la moyenne culture, en raison de la rareté de plus en plus grande des bras.

Le travail de ces machines agricoles a été approuvé complètement, et le Comice a été heureux de voir les propriétaires du pays se rendre acquéreurs de ces machines, dans la vente aux enchères qui a été faite après l'essai. Ces acquéreurs sont : M<sup>m</sup>. du Baut, propriétaire au Coudray-Macouard; de la Selle, propriétaire à Nueil; de Boisérauld, propriétaire à Brigné; Landais, Alexis, de Vihiers; Vauvert, propriétaire à Soulanges.

Après de ces acquéreurs, on pourra toujours se procurer tous les renseignements désirables et voir fonctionner, pendant la récolte 1875, les divers systèmes répandus dans notre arrondissement. L'année dernière, il n'y avait que trois machines moissonneuses ou faucheuses dans les cantons de Vihiers et de Montreuil; cette année, ce nombre s'est élevé à huit, dont deux moissonneuses pour le canton de Doué. Il faut espérer que l'élan qui vient d'être donné par les acquéreurs que nous venons de faire connaître sera suivi par un plus grand nombre.

Après le concours, quatorze nouveaux membres ont été admis, et la commission a rappelé les succès que viennent de remporter tout récemment, à Saintes, deux compatriotes. M. Muray, de Varennes-sous-Montsoreau, constructeur d'instruments aratoires, a obtenu une médaille de vermeil, et M. Favaron, de Saumur, constructeur de tarares perfectionnés, une mention honorable.

\*\*\*

La fête d'Allonnes n'a pas eu seulement son côté sérieux, elle a présenté un véritable intérêt artistique. La musique de Vivy, qui a tenu, au festival d'Angers, un rang très-honorable et a été justement appréciée, est venue apporter son concours et n'a pas peu contribué à la gaieté de cette fête. Pendant la distribution des primes, ses accords ont retenti et salué les heureux de la journée.

Le feu d'artifice tiré, ainsi que nous l'avons déjà dit, par M. Vincent, d'Angers, a fort bien réussi et maintenu fort avant

... dans la soirée les promeneurs et les étrangers. En somme, ce concours est de bon augure; il prouve que le public s'intéresse évidemment de plus en plus à toutes les questions agricoles, grâce à l'attrait qu'a su leur donner la Société d'agriculture de notre arrondissement.

Dans sa séance de lundi, le conseil municipal du Mans a voté, à l'unanimité, une somme de 3,000 francs en faveur des inondés.

Le conseil d'Etat vient de terminer l'élaboration d'un règlement d'administration publique relatif à l'organisation des compagnies de sapeurs-pompiers dans toute la France.

On sait que depuis la dissolution des gardes nationales de grandes difficultés s'étaient produites dans le recrutement des sapeurs-pompiers. Des conflits s'élevaient fréquemment entre les préfets et les conseils municipaux au sujet de l'équipement, de la nomination des officiers, de l'armement, etc. Le nouveau règlement, préparé en vue de faire cesser toutes les sources de conflit, sera mis en application dans toute la France à partir du 1<sup>er</sup> octobre prochain.

BRESSUIRE. — Un festival sera donné sur la promenade de Saint-Jacques, dimanche 18 juillet 1875, au profit des inondés du Midi, par la société de Sainte-Cécile, avec le concours des sociétés musicales de Cholet, Châtillon-sur-Sèvre, Mortagne-sur-Sèvre et Argenton-Château.

POITIERS. — La jeune fille qui avait quitté ses parents depuis samedi et sur le compte de laquelle on avait de si graves inquiétudes vient d'être heureusement retrouvée. Rencontrée sur la grande route bien au-delà de Lusignan, allant au hasard, nu tête, sans tablier, sans aucun papier qui puisse établir son identité, elle fut interrogée par la gendarmerie qui, après ses réponses, la conduisit à Melle, dans le département des Deux-Sèvres. C'est là où son père, prévenu par le télégraphe, est allé la chercher pour la ramener dans son honorable famille dont on comprend facilement la joie après les terribles angoisses par lesquelles elle est passée.

#### INCENDIE A NANTES.

Un grand incendie a détruit, dans la soirée de lundi, l'importante fabrique de chocolat de M. Maussion, située rue Durdézène, dans le quartier de Launay. L'embrasement était si considérable et les flammes s'élevaient si haut qu'on les apercevait des points les plus éloignés de la ville.

Le feu a éclaté vers 7 heures 1/2 : on est accouru de toutes parts. Dix pompes n'ont pas tardé à arriver et ont fonctionné rapidement. Malgré toute la promptitude des secours, le feu a pris en peu d'instants des proportions si considérables qu'il n'a pas été possible de le maîtriser. Toutefois on est parvenu à empêcher que l'habitation de M. Maussion et le pâté de maisons, compris entre les rues Durdézène et Rollin, devinssent la proie des flammes.

Un pompier a fait une chute et est grièvement blessé. Il a été transporté aussitôt à sa demeure. On dit qu'il a plusieurs côtes enfoncées. On ne parle pas d'autres accidents.

L'éveil avait été donné par un jeune lycéen, M. Russeil (François).

La pompe de l'usine Russeil est arrivée la première, servie par les ouvriers qui ont déployé la plus grande activité.

A 10 heures, la chocolaterie n'offrait plus que des murs noirs et des débris calcinés.

Nous avons recueilli dans la journée les nouveaux détails que voici :

Il y a lieu de féliciter les pompiers de leurs efforts pour circonscrire le fléau, d'autant plus que les eaux des réservoirs voisins et des conduits de la ville avaient paru insuffisantes aux premiers instants du sinistre.

Toute l'attention des personnes accourues pour porter secours s'était fixée sur deux points : la chaudière de la machine d'abord et une grande cheminée située à gauche de la grille d'entrée, laquelle, minée par le feu, menaçait de s'écrouler et de tuer quelques imprudents. Elle a pu résister fort heureusement. Quant à la chaudière, dont on redoutait l'explosion, le danger aurait été conjuré par MM. Colombel, adjoint du maire de Nantes, et Gilée, architecte. Il sont parvenus jusqu'à elle et ont levé la soupape, pour laisser échapper la vapeur.

Les pertes sont toutes matérielles et paraissent

s'élever à un chiffre important, qu'on ne peut encore indiquer, car de tout ce vaste magasin il ne reste plus que les murs. Ces pertes sont couvertes par deux compagnies d'assurance : la France et le Phénix, pour une somme de 208,200 fr.

La cause du sinistre doit être, aux dires de M<sup>me</sup> Maussion, purement accidentelle. Le feu aurait pris naissance dans la scierie à sucre. Une enquête est ouverte.

L'immeuble appartient à MM. Béatrix, Gergaux et Habrioux, demeurant rue Lafayette. M. Maussion est absent depuis quelques jours. M<sup>me</sup> Maussion et son fils avaient la direction de l'établissement.

Le coffre-fort renfermant les valeurs a été transporté chez MM. Brissonneau. (Espérance du peuple.)

#### Faits divers.

A propos de l'inondation qui a désolé la ville de Lisieux, le Journal de Rouen a reçu de l'un de ses correspondants le récit d'un touchant épisode.

« C'est aux environs de la gare que s'est passé un fait bien douloureux, mais tout à l'éloge des militaires du 429<sup>e</sup> de ligne; d'ailleurs, des éloges, on ne peut leur en adresser autant qu'ils en méritent.

« Les soldats, se tenant étroitement par la main, nageaient en cherchant un sauvetage à faire, lorsqu'ils aperçurent une maison faiblement éclairée. Il y avait là quelqu'un à secourir : nos soldats pénétrèrent dans cette maison.

« Une femme, au rez-de-chaussée, pleurait et priait auprès d'une bière. Cette bière renfermait sa fille unique, dont l'inhumation devait avoir lieu le lendemain matin. Mais quelques exhortations que lui fissent les militaires, la mère ne voulut se laisser emporter à travers les flots furieux que si l'on consentait à sauver, tout d'abord, le corps de son enfant. On mit fin à ce navrant débat en les enlevant toutes deux ! »

On écrit encore de Lisieux à la même feuille :

« Une autre femme, au désespoir, était sortie de chez elle pour appeler à l'aide : « Sauvez mes deux enfants ! » criaient-ils ; ils dorment dans leur berceau. » Mais le berceau n'était plus à sa place : une vague impitoyable l'avait transporté à une grande distance. Quand elle l'apprit, la malheureuse voulut mourir. Un agent de police accourut alors et déclara que les deux innocents étaient sauvés ! La mère oublia tout : sa ruine, la destruction de son mobilier, et fut prise d'un accès de joie délirante. »

On écrit de Bordeaux, 10 juillet :

« A la suite d'une légère querelle, un portefaix nommé Duverneuil a tué hier soir, à La Bastide, d'un coup de canne à lance, la femme Sicot et a blessé mortellement un voisin, le sieur Rive, qui accourait à son secours. Sicot, le mari de la pauvre victime, chef d'équipe à la gare d'Orléans, a reçu sous le sein gauche un coup très-grave. Les époux Sicot ont six enfants. Duverneuil a été arrêté.

« L'assassin est bien connu à Bordeaux où il a eu son instant de popularité. En 1874, candidat de l'Internationale au conseil municipal, il fut sur le point d'être élu, ainsi que plusieurs de ses collègues. C'est un radical forcené. Certainement il se fût fait un nom pendant la Commune s'il eût habité Paris à cette époque.

« Pendant son premier interrogatoire, il a insulté grossièrement la magistrature. »

On lit dans le Figaro :

Une très-curieuse remarque qu'a faite depuis quinze jours un amateur de statistique.

Parmi les cent et quelques enfants présentés quotidiennement aux mairies, il n'arrivait pas une fois par semaine, dans tout Paris, que le nom de Cyprien fût choisi pour prénom.

Eh bien, depuis la catastrophe du faubourg Saint-Cyprien, il y a eu soixante-deux Cyprien déclarés dans les vingt arrondissements.

J'avoue que j'aurais cru qu'on eût plus que jamais évité de donner ce nom à un enfant. Au contraire.

Pourquoi ? Ah ! je n'en sais rien : je constate, voilà tout.

Il était prévu que la catastrophe du Midi amènerait sur la France un déchaînement

considérable de poésies ; mais nous nous loin de nous douter, nous l'avouons, que ce que cela serait. Il nous a paru amusant d'en faire la statistique, et voici ce qui résulte de nos renseignements :

M. le vicomte Toussaint, maire de Toulouse, a reçu 492 pièces de vers.

Il en est arrivé 457 au ministre de l'intérieur, 229 à la présidence, 82 à M<sup>me</sup> la marquise de Mac-Mahon directement.

On peut hardiment évaluer à 200 celles qui ont été adressées aux journaux, et à 300 celles qu'ont trouvées dans leurs courriers les directeurs de théâtre.

Cela fournit au total 4,460 morceaux versés, dont la moyenne est d'au moins 450 vers, soit en tout 474,000 vers.

#### LE REMÈDE CONTRE LE MAL DE MER.

Le véritable remède contre le mal de mer est-il enfin trouvé ? Cela paraît actuellement fort probable. M. le docteur Giralès ayant eu à traverser plusieurs fois le Détroit et étant d'une constitution éminemment sujette au mal de mer, tenta, sur l'indication d'un de ses confrères de Boulogne, l'effet de l'hydrate de chloral pour prévenir cet horrible malaise. Sur le point de s'embarquer, il prit une quantité de sirop pouvant contenir environ trente centigrammes de chloral, et il put accomplir la traversée de Boulogne à Folkestone sans éprouver la plus faible atteinte des effets ordinaires causés par le roulis et le tangage. Depuis, il a toujours fait usage, avant de s'embarquer, d'une potion contenant environ 3 grammes de chloral, et jamais il n'a ressenti aucune des incommodités auxquelles il était ordinairement exposé.

Le mal de mer est un mal tellement affreux que toutes les personnes qui en ont souffert seront heureuses, à la première occasion, de profiter de l'expérience du docteur Giralès et de se mettre à l'abri des terribles inconvénients d'une traversée par une mer agitée, grâce à l'efficacité du chloral. La formule à laquelle s'est arrêté le docteur varie évidemment avec l'agitation de la mer et les chances probables de maladie. Voici celle qu'il a adoptée pour une mer très-mauvaise :

Chloral,	3 grammes
Eau distillée,	50 —
Sirop de groseilles,	60 —
Essence de menthe française,	2 gouttes

Il prend la moitié de la potion avant chaque traversée.

Nous croyons que c'est rendre un signalé service aux voyageurs obligés de se rendre soit en Angleterre, soit en France, en leur faisant connaître le moyen simple et pratique de préservation découvert par un médecin des vaisseaux transatlantiques et vérifié sur lui-même par notre éminent docteur.

#### LE REGULUS FRANÇAIS.

Il y a des dévouements éclatants qui ont trouvé leurs historiens et leurs poètes, et qui excitent la reconnaissance et l'enthousiasme dans tous les cœurs généreux.

Mais que de dévouements obscurs qui ne sont pas moins beaux pourtant que ceux des Regulus, des Curtius, des d'Assas et que personne ou presque personne ne connaît !

Car enfin, qui connaît le nom de Porcon de La Barbinais de Saint-Malo ?

Sa patrie même l'ignore peut-être, hélas !

En 1665, les corsaires barbaresques infestaient la Méditerranée, pillant les navires, réduisant en esclavage ceux qui les montaient, quand ils ne les tuaient pas. La ville de Saint-Malo, qui faisait déjà un grand commerce dans la Méditerranée, y envoya une frégate de 36 canons, pour protéger contre les Algériens ses navires marchands. Cette frégate était commandée par Porcon.

Les Algériens le trouvaient partout, cette frégate redoutée inquiétait terriblement les pirates. Aussi le bey d'Alger jura-t-il par la barbe du prophète d'avoir raison de ce chien de chrétien qui lui tenait tête. Il y réussit, car la frégate si redoutée fut prise, et Porcon fait prisonnier.

Cependant Louis XIV avait envoyé une escadre, sous la conduite du duc de Beaufort, contre ces pirates, et cette escadre avait battu deux fois le bey.

Celui-ci songea à faire des propositions de paix, et pour les porter à la cour de France, il choisit Porcon. Il lui fit jurer de revenir si ces propositions n'étaient pas acceptées : « Souviens-toi que les têtes des six cents captifs français me répondent de la tienne. »

Les propositions du bey étaient inacceptables et ne furent pas acceptées. Porcon ne fit aucun effort pour les faire accueillir. De Paris, il retourne à Saint-Malo, met en ordre ses affaires, et retourne à Alger, certain du sort qui l'attendait.

Le bey, furieux, lui fit trancher la tête. C'est l'histoire de Regulus, sur lequel on a tant et tant fait d'histoires. Quel est celui des deux qui a le plus de mérite ? Tous les deux, n'est-ce pas ? C'est vrai ! Seulement l'un est illustre et l'autre est obscur. (Bulletin du Soldat.)

#### Dernières Nouvelles.

La séance d'hier mercredi.

de Kerdrel préside. A droite comme à gauche, les rangs sont compacts.

Avant la reprise de la discussion de l'interpellation déposée par les députés bonapartistes sur la conduite qu'entend suivre le gouvernement à l'égard du comité de l'Appel au peuple, M. Haentjens demande à l'Assemblée de prononcer l'urgence sur la proposition de convoquer des électeurs de la Nièvre.

Un violent tumulte éclate. M. René Brice veut appuyer l'urgence, M. Ordinaire la combattra ; les exclamations sur coupent la parole. A une grande majorité, la clôture de la discussion est prononcée.

Demandant à bien préciser le vote, M. Gambetta déclare que ses amis et lui voteront contre l'urgence ; mais que si la proposition Haentjens était adoptée, ils demanderaient qu'elle fût étendue à tous les départements qui ont une députation incomplète.

On vote : par 335 voix contre 296, l'urgence n'est pas prononcée.

Autre incident : M. Raoul Duval croyant savoir que M. Dufaure n'accepterait que l'ordre du jour pur et simple, modifie l'ordre du jour motivé qu'il voulait présenter.

La nouvelle rédaction est la suivante :

« L'Assemblée nationale, voulant rester étrangère à l'œuvre du pouvoir judiciaire, passe à l'ordre du jour. »

La discussion de l'interpellation étant abordée, M. Rouher a la parole.

Dans un exorde prononcé au milieu d'un grand silence, il fait appel non pas à la bienveillance de l'Assemblée, mais seulement à son attention. On l'a accusé d'avoir présidé le comité central et ne l'avoir jamais connu ; il nie qu'il y ait un comité rayonnant sur toute la France.

Son argumentation se divise en deux parties ; la question intéressant le droit public, la conduite politique du parti de l'Appel au peuple.

Avant d'aborder la première partie de son sujet, il retrace d'abord l'histoire de l'élection de la Nièvre, l'incident Girerd, l'enquête ordonnée et la conclusion des magistrats.

Le premier rapport de M. Savary, les enquêtes des procureurs généraux de Paris et de Bourges, enfin les ordonnances de non-lieu rendues et les derniers travaux de la commission de la Nièvre.

Arrivé là, il entre dans le vif de son sujet. D'après lui, la loi n'a pas été respectée ; les agents du pouvoir n'ont pas été suffisamment impartiaux ; les citoyens soupçonnés d'être favorables au parti impérialiste ont été en butte à des tracasseries sans nombre ; leurs documents ont été violés, leurs papiers saisis, leur passé fouillé. En un mot, toujours d'après M. Rouher, la liberté n'est plus en sûreté ; aussi leurs représentants à l'Assemblée nationale se sont-ils cru obligés de demander au gouvernement s'il comptait persévérer dans cette voie de persécution.

Abordant l'examen du rapport Savary, il déclare que plus de deux cents pages ont été consacrées à des rapports de police sans importance. Quant aux documents saisis chez les membres du comité de comptabilité (sic) il affirme qu'ils n'établissent qu'une chose, la parfaite légalité du comité et son respect de la loi. En présence de cette accusation malpropre (sic) il ne doute donc pas que l'Assemblée ne passe à l'ordre du jour.

Seuls les membres de l'Appel au peuple ont applaudi ; les droites ont gardé une attitude presque glaciale ; à gauche, de fréquents murmures ironiques ont accueilli les arguments de M. Rouher.

Après M. Girerd qui a justifié pleinement l'existence de la fameuse pièce qui porte son nom, M. Savary a défendu les faits énoncés dans son rapport, et s'appuyant sur les procès-verbaux saisis chez M. Mansart, a établi que M. Rouher connaissait parfaitement l'existence du comité central dont l'action rayonnait dans tous les départements.

Pour les articles non signés : P. GODER.

L'Univers illustré publie, cette semaine, une magnifique planche en double format, qu'il est impossible de regarder sans émotion. « L'inondation », tel est le sujet de cette composition de premier ordre qui montre les épouvantables catastrophes causées par les eaux déchaînées. Voici également les travaux de déblaiement dans le quartier Saint-Cyprien, à Toulouse. Plus loin nous trouvons un touchant épisode de l'inondation, intitulé : « Pauvre petite Marie ! » Mentionnons également : « La chasse de Monsieur », par M. A. de Boucherville, un tableau très-remarquable au dernier Salon une rue à Estella, résidence de don Carlos ; la promenade en Dalmatie (quatre gravures). — Réponse à un problème d'échecs.

Les courtes indications suffisent pour prouver que l'Univers illustré est toujours digne de la haute réputation dont il jouit parmi toutes les personnes de goût et qu'il a conquise en unissant l'intérêt et le mérite artistique à la plus scrupuleuse moralité.

Le Dictionnaire abrégé de la Langue française que vient de mettre en vente la librairie Hachette et C<sup>ie</sup>, au n<sup>o</sup> 125 fr. p. j. nov., a été exécuté avec l'approbation de M. Littré par M. Beaujan, son plus assidu collaborateur. C'est le résumé du grand Dictionnaire, c'est la réduction en un seul volume de l'immense travail du maître. L'ouvrage paraît en 25 fascicules à 50 centimes ; les onze premiers fascicules sont en vente.

Un livre curieux, écrit d'après des documents précieux, des Mémoires inédits, et présentant sous un jour nouveau un des plus saisissants épisodes de notre histoire nationale, Stofflet et la Vendée, par M. Edmond Stofflet, vient de paraître à la librairie E. Plon et C<sup>ie</sup> à Paris. L'auteur ne fait pas seulement la biographie de l'illustre général dont il porte le nom : il raconte toute l'histoire politique et militaire de la Vendée, et nous fait assister aux mémorables combats de la « Guerre des Géants ». Le volume est orné d'une carte qui permet de suivre exactement la marche des armées royalistes et républicaines.

Ce livre est en vente à Saumur, chez M. Grasset, libraire, rue Saint-Jean.

Nous apprenons, avec plaisir, qu'une heureuse découverte vient d'enrichir la Thérapeutique liquide jouissant d'une merveilleuse propriété : on enlève instantanément les Névralgies, les Maux de Dents, de Tête et d'Oreilles, les plus rebelles, le mode d'administration de ce nouveau médicament est assez singulier ; on l'aspire à la manière du tabac à priser. En pénétrant dans les narines, il produit une agréable sensation, et enlève la douleur.

On peut déjà, paraît-il, se procurer, chez les pharmaciens, ce produit auquel on a donné le nom de Philodonte.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 15 JUILLET 1875.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Premier cours.				Dernier cours.				Dernier cours.			
Hausse				Hausse				Hausse			
Baisse				Baisse				Baisse			
3 % J. décemb.	64	30		Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	730			Canal de Suez, j. janv. 70.	665		1 25
4 1/2 % J. septemb.	95		75	Crédit Mobilier	171	25		Crédit Mobilier esp., j. juillet.	470		
5 % J. novemb.	104	50		Crédit foncier d'Autriche	540			Société autrichienne, j. janv.	630	6	25
Obligations du Trésor, payé.	485			Charentes, 400 fr. p. j. août.	365			OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, em. r. 1857	235	50		Est, jouissance nov.	561	25		Orléans	311	50	
Ville de Paris, obi. 1855-1860	483	50		Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	935			Paris-Lyon-Méditerranée	308		
1865	498			Midi, jouissance juillet.	682	50		Est	307		
1869	350			Nord, jouissance juillet.	1170			Nord	315		
187	310			Orléans, jouissance octob.	966	25	6 25	Ouest	306		
1875	466	75	50	Yendée, 250 fr. p. j. août.	600			Midi	305		
Banque de France, j. juillet.	3915		10	Compagnie parisienne du Gaz.	977	50	2 50	Deux-Charentes	378	50	
Comptoir d'escompte, j. août.	610			Société Immobilière, j. janv.	28		50	Vendée	218		
Crédit agricole, 200 fr. p. j. juill.	490			C. gén. Transatlantique, j. juill.	236	25		Canal de Suez	515		
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	312	50									
Crédit Foncier, act. 500 fr. 250 p.	890		10								

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR (Service d'été, 3 mai 1875).

DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 08 minutes du matin, express-voiture.
6 — 45 — — — — — omnibus.
9 — 01 — — — — — omnibus.
1 — 33 — — — — — omnibus.
4 — 12 — — — — — omnibus.
7 — 23 — — — — — omnibus.

DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 04 minutes du matin, omnibus-voiture.
8 — 20 — — — — — omnibus.
9 — 50 — — — — — omnibus.
12 — 38 — — — — — omnibus.
4 — 44 — — — — — omnibus.
10 — 28 — — — — — omnibus.

CHEMIN DE FER DE POITIERS A SAUMUR. — GARE VENDÉE. — Service d'été, 31 mai 1875.

PRIX DES PLACES				NOMS DES STATIONS	32			34			36			PRIX DES PLACES				NOMS DES STATIONS	31			33			35		
1 <sup>re</sup> classe	2 <sup>e</sup> classe	3 <sup>e</sup> classe	DISTANCES		1 <sup>re</sup> 2 <sup>e</sup> 3 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>re</sup> 2 <sup>e</sup> 3 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>re</sup> 2 <sup>e</sup> 3 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>re</sup> classe	2 <sup>e</sup> classe	3 <sup>e</sup> classe	DISTANCES	1 <sup>re</sup> 2 <sup>e</sup> 3 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>re</sup> 2 <sup>e</sup> 3 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>re</sup> 2 <sup>e</sup> 3 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>re</sup> classe	2 <sup>e</sup> classe	3 <sup>e</sup> classe		DISTANCES	1 <sup>re</sup> 2 <sup>e</sup> 3 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>re</sup> 2 <sup>e</sup> 3 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>re</sup> 2 <sup>e</sup> 3 <sup>e</sup> cl.					
<b>POITIERS A SAUMUR</b>																											
				POITIERS.....départ	MATIN	MATIN	SOIR											SAUMUR.....départ	MATIN	MATIN	SOIR						
2 20	1 65	1 20	18	Neuville.....	6 36	10 45	6 50	70	55	35	3	70	55	35	3	SAUMUR.....	6 10	11 20	7 35								
3 95	2 95	2 10	32	Mirebeau.....	7 5	12 25	8 16	85	65	45	7	85	65	45	7	Chacé et Varrains.....	6 16	11 29	7 41								
6 25	4 70	3 45	51	Moncontour.....	7 36	1 14	8 59	2 05	1 55	1 15	17	2 05	1 55	1 15	17	Saint-Cyr-en-Bourg et Brézé.....	6 24	11 40	7 48								
7 75	5 80	4 25	63	Arçay (bifurcation).....	8 15	1 55	9 38	2 85	2 10	1 50	23	2 85	2 10	1 50	23	Montreuil-Bellay.....	6 42	12 3	8 7								
8 70	6 50	4 75	71	Arçay (bifurcation).....	8 27	2 10	9 50	3 30	2 45	1 80	27	3 30	2 45	1 80	27	La Motte-Bourbon (halle).....	6 52	12 16	8 17								
9 70	7 30	5 30	79	Arçay (bifurcation).....	8 40	2 30	10 5	3 95	2 95	2 10	32	3 95	2 95	2 10	32	Saint-Léger-de-Monbrillais et Morton..	7 1	12 28	8 26								
10 20	7 60	5 60	83	Arçay (bifurcation).....	8 54	2 48	10 19	4 95	3 65	2 65	40	4 95	3 65	2 65	40	Les Trois-Moutiers.....	7 10	12 41	8 35								
10 80	8 10	5 90	88	Arçay (bifurcation).....	9 3	3 30	10 28	4 95	3 65	2 65	47	4 95	3 65	2 65	47	LOUDUN (bifurcation).....	7 23	12 57	9 13								
11 40	8 55	6 30	90	Arçay (bifurcation).....	9 11	3 11	10 36	6 40	4 75	3 45	59	6 40	4 75	3 45	59	Arçay (bifurcation).....	8 03	1 42	9 53								
12 30	8 75	6 30	103	Arçay (bifurcation).....	9 22	3 29	10 46	8 40	6 50	4 70	78	8 40	6 50	4 70	78	Moncontour.....	8 24	2 12	10 13								
12 50	8 75	6 30	107	Arçay (bifurcation).....	9 38	3 50		8 70	6 50	5 75	93	8 70	6 50	5 75	93	Mirebeau.....	8 58	3 30	10 43								
12 50	8 75	6 30	110	Arçay (bifurcation).....	9 46	4 1		10 60	7 85	6 75	95	10 60	7 85	6 75	95	Neuville.....	9 27	3 44	11 13								
				SAUMUR.....arrivée	9 55	4 11	11 15	12 50	8 75	6 30	110	12 50	8 75	6 30	110	POITIERS.....	10 03	4 35	11 44								

CHEMINS DE FER DE LA VENDÉE.

				SOIR			MATIN			MATIN							MATIN			SOIR					
				10 45	10 30	9 10	7 15							7 30	11 5	5 25									
				Paris.....départ.	10 45	10 30	9 10	7 15							Les Sables-d'Olonne..départ.	MATIN	MATIN	MATIN	SOIR						
				Tours.....départ.	5 50	10 30	3 25	5 50							La Roche-sur-Yon.....	5 50	8 55	1 10	6 25						
				Azay-le-Rideau.....	6 32	11 32	4 8	6 58							Bressuire (bifurcation).....	5 50	11 40	4 55	8 41						
				Chinon.....	7 14	12 36	4 49	8 9							Thouars.....	7 3	12 30	6 15	9 21						
				Loudun (bifurcation).....	7 48	1 33	5 22	9 2							Arçay (bifurcation).....	8 1	12 57	6 53	9 51						
				Arçay (bifurcation).....	8 8	1 57	5 34	9 50							Loudun (bifurcation).....	8 25	1 18	7 20	10 7						
				Thouars.....	8 40	2 41	6 4	10 32							Chinon.....	9 8	1 54	8 11	10 38						
				Bressuire (bifurcation).....	9 43	3 49	7 2	11 25							Azay-le-Rideau.....	9 59	2 38	9 18	11 13						
				La Roche-sur-Yon.....	12 5		9 21								Tours.....arrivée.	10 57	3 24	10 20	11 50						
				Les Sables-d'Olonne..arrivée.	1 10		10 12								Paris.....arrivée.	4 40	9 54	5 5	5 5						

**A LOUER**  
Pour entrer en jouissance de suite,  
LES  
**CAVES DE L'ANCIENNE BRASSERIE**  
DE SAINT-FLORENT.  
Maison d'habitation, écurie, hangar et deux jardins; le tout attenant aux caves.  
S'adresser à M. DE LAFRÈGÈRE, à Saint-Florent. (128)

**A LOUER**  
PRÉSENTÉMENT,  
**UNE MAISON**  
Rue de l'Echelle.  
S'adresser au Directeur de l'École des Frères. (367)

M. Mauriceau a l'honneur de prévenir les personnes qui doivent à la maison de feu M. CHATILLON père, ancien marchand de papier, à Saumur, qu'il est chargé du recouvrement des sommes dues à cette maison. (360)

**RIELLANT**  
DENTISTE  
Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur.

**COMMERCE DE VOLAILLES**  
Gros et détail.  
**GIRARD Aîné**  
Rue de l'Hôtel-de-Ville, A SAUMUR (Ancienne maison Vetté).

M. GIRARD a l'honneur d'informer le public qu'il vient de fonder une maison, pour le commerce des volailles, beurre et œufs, etc., et qu'il se propose de donner une grande extension à son établissement.

On trouvera toujours chez lui un choix complet de volailles et de gibier, suivant la saison. (365)

M. MAURICEAU, huissier à Saumur, demande un clerc.

M. SANZAY, notaire à Brézé, demande un premier clerc.

ON DEMANDE, pour être de campagne, une femme de 40 ans environ.  
S'adresser au bureau du journal.

**FABRIQUE D'ENCRE**  
de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.  
Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

**SAINT-GALMIER**  
SOURCES CENTRALES

La plus agréable et la plus gazeuse des eaux de table.

Expédition par caisse de 50 bouteilles, à 17 francs, pris en gare, à Paris.

Ecrire à M. RICHOU FILS, rue Baudrière, 68, à Angers. (280)

**SANS COPAHU**  
OVULES SUEDOIS  
Sans odeur, ne purgeant pas, doivent être propagés pour remplacer Capsules Copahu, Dragées, etc.

COLOMER, 105, rue Montmartre, Paris, et les pharmacies. GUERISON FACILE, en secret. 4 francs (expédié franco). (289)

**LIEBIG**  
BOUILLON INSTANTANÉ  
ÉCONOMIQUE, PRÉCIEUX  
Pour Sauces et pour Assaisonnements & MÉDAILLES, 5 DIPLÔMES D'HONNEUR  
1867, 1868, 1869, 1872, 1873  
Paris, Amsterdam, Havre, Moscou, Vienne  
Mis hors concours — Lyon 1872  
SE VEND PARTOUT  
EN GROS : 30, rue des Petites-Ecuries, PARIS.

**L'ODYSSÉE D'HOMÈRE**

MISE  
A LA PORTÉE DE TOUT LE MONDE

D'APRÈS LES TRADUCTIONS  
De BITAUBÉ et de POPE

Par F. DABURON, Ancien Magistrat.

Prix : 2 francs.

A Saumur, chez GRASSET, libraire, rue Saint-Jean; JAVAUD, libraire, rue Saint-Jean, et au bureau du journal.

**LA MODE UNIVERSELLE**  
JOURNAL ILLUSTRÉ DES DAMES

PREMIÈRE ÉDITION  
Donnant par an 24 numéros, 2,000 gravures, 200 patrons, 400 dessins de broderies.

Paris. Département.  
Un an... 6 fr. 8 f.  
Six mois... 3 50 4  
Trois mois... 2 » 2

ÉDITION DE LUXE  
Donnant les mêmes éléments que la première édition, plus 36 gravures coloriées.  
Paris. Département.  
Un an... 15 fr. 18 fr.  
Six mois... 8 fr. 10 fr.  
Trois mois... 4 fr. 5 fr.

ENVOI DE NUMÉROS SPÉCIMENS GRATIS.  
Paris, J. BAUDRY, éditeur.  
On s'abonne chez M. MILON, libraire à Saumur.

Saumur, imprimerie de P. GODET.